

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE 09/03/20 PROCÈS VERBAL

**Date et heure** : 09/03/20 à 19h

**Lieu** : Ecole Être et Savoir, 2 rue Santerre Paris 12

Mode de convocation et date d'envoi de la convocation : convocation par mail envoyée le 09/02/2020

### **Membres**

Présents : **20 présents**

Excusés :

Absents :

Représentés :

### **Rôles distribués**

Président(s) de séance (*facilitation/animation*) : Géraldine

Secrétaire(s) de séance : Elodie et Clémence.

### **ODJ**

AG extraordinaire avec lecture et validation des nouveaux statuts

AG. Ordinaire avec vote du règlement intérieur

Présentation du rapport financier et du bilan prévisionnel

Travaux du CA

Questions diverses

### **AGE:**

#### **Lecture des nouveaux statuts en séance.**

#### **Questions et remarques :**

*Les salariés ne sont pas obligés d'être membres de l'association. Les parents, eux, sont membres de l'asso. Est modifié : « les parents et éventuellement les salariés ». Ont été retirés les parents du centre de loisir.*

*Discussion sur la formulation du texte.*

*Membres qualifiés : existait dans les anciens statuts mais cela a été limité à un an.*

*Personnes qui auraient des compétences particulières qui voudraient aider.*

*Que se passe t'il s'il arrive quelque chose dans l'école pour les membres qualifiés : tout est lié à l'assurance des locaux. L'assurance de l'association couvre cela et également la responsabilité civile.*

#### **Article 7 :**

*Article 7-1 : Il manque le départ de l'école au cours de l'année. Il pourrait être proposé, en cas de déscolarisation de l'enfant, qu'il y ait démission. Comme il faut être parent d'élève scolarisé à l'école, le parent n'est plus membre actif. Il est ajouté : « perte de qualité de membre au départ du ou des enfants au cours de l'année scolaire ».*

*Article 7-2 : le CA décide selon les cas du motif légitime.*

## Article 11

Plus de 50% de parents d'élève

Titre VI Règlement intérieur remplace RI

Désigné par le CA

Précisé la notion de membre : un membre = 1 famille : la qualité est membre actif est lié à l'adhésion d'un ou plusieurs enfant d'une même famille à l'école . 1 famille = 1 membre.

**Les statuts sont adoptés à l'unanimité**

## **AGO:**

### **Lecture du règlement intérieur en séance.**

« le document est consultable dans les locaux de l'association et dans l'espace parents du site internet »

Un travail a été fait sur la fiche mission de la direction.

### 3. Délibération et vote

Modification : Le vote à bulletin secret est mis en place si au moins un membre présent le demande.

4. précision de Lorraine sur le vote à bulletin secret. S'il est proposé en amont, est-ce qu'il faut parler de membre présent ? Proposition de remplacer par « membre présent ou représenter ». En termes d'organisation, on peut discuter si cela se propose en amont ou sur le moment. Il est décidé de laisser le RI ainsi et de proposer en début d'AG le vote à bulletin secret

V : est ajouté « dans les locaux et dans l'espace parents du site web ».

Question : mettre au début du RI le lieu où on trouve le RI : permet dans l'historique pour savoir où le mettre à disposition. Le RI est sur le site pour permettre aux personnes extérieures de comprendre comment fonctionne l'école.

Remarque : est-ce qu'on est tenu de les afficher ?

Réponse : ils doivent être facilement consultables

**Le règlement intérieur est voté à l'unanimité**

### **Débat autour de la participation parentale :**

Par rapport à la participation parentale : où peut on consulter les compteurs, nos compteurs personnels? Il faut le demander au planning aval.

Débat sur la question des heures dues à l'école. Un membre propose que soit comptabilisé uniquement les heures de présentiel.

*Il s'agit aussi de savoir évaluer de combien d'heures l'association à besoin pour le fonctionnement de l'asso...*

*Certaines personnes ne sont pas satisfaites de la manière dont sont gérées les heures. A l'arrivée dans l'école, la question d'inscrire la participation parentale n'est pas claire et qu'il faut que ça soit plus accompagné.*

*Cette année, il a manqué un accueil des nouvelles familles pour mettre à jour le livret d'accueil et avoir un accompagnement un parrainage / marrainage des nouvelles familles.*

*Idée de la réunion de rentrée obligatoire pour tous les parents avec passation et description des process.*

*Certaines personnes ont eu des missions qui ont changé dans l'année et il n'est pas suffisamment communiqué sur le contenu sur les missions.*

*Question de la stabilisation des missions : ça serait au niveau de l'équipe pédagogique de gérer les parents et le temps.*

*Maintenant c'est le CA qui s'occupe des missions et non plus l'équipe éducative.*

*Proposition de faire une description des missions et de passation entre parents.*

*Des documents sont en cours de création. Les missions ont changé, certaines ont disparu – en cours de stabilisation.*

### **Présentation du rapport financier :**

Présentation des postes de dépenses : imprévu sur les repas communs car beaucoup de désinscription et l'école a dû payer une partie des frais de livraison.

Bénéficie d'un rabais exceptionnel de la part de l'URSSAF => bénéfice de ce produit comptable. Annulation de la dette.

Périscolaire soir et mercredi quasi doublé

Augmentation pour les sous locations et extrascolaire.

Augmentation du loyer et régularisation de charges de l'année précédente.

L'année prochaine en avril, fin du paiement crédit coopératif mensuel et PIE après 5 années d'existence

**Le résultat net est légèrement positif.**

### **Budget prévisionnel de l'année en cours :**

Recettes : Augmentation des inscriptions au niveau des mercredis loisirs (passage de 6 enfants à 26)

Les locations sont une rentrée d'argent importante

>> 20% d'augmentation de recette sur le prévisionnel 2020

Poste de dépense.

Back up sur l'administratif des inscriptions en centre de loisir? Dommage de se priver d'inscription et de rentrée d'argent...

Salaires et location : 85% des dépenses. Passage de 3 ETP et 5 ETP.

Cuisine et repas commun internalisé

Bilan positif avec retrait de 2 loyers et fin du paiement PIE.

N'ont pas été comptées dans les recettes les potentielles aides de particulier (prêt ou don)

### **Travaux en cours du CA :**

- écriture des statuts et du nouveau règlement intérieur
- audit des parents et de l'équipe : il n'y pas eu de réponse de la part des parents (à cause des questions ouvertes ?) ; Pour l'équipe cela a été constructif et dès le lendemain des changements étaient mis en place.
- GT communication a été créé et 2 newsletters internes, une pour les parents et une pour le centre de loisirs. Possibilité de mise en place d'une newsletter externe
- mise en place d'un partenariat avec Eveil et Nature : maîtresse d'école passionnée de nature qui a développé une formation de passeur de nature pour reconnecter les enfants à la nature. A développé un MOOC payant qui permet avec une pédagogie active d'acquérir des connaissances naturalistes, d'accompagner les enfants de 3 à 12 ans dans leur découverte avec la nature. La formation coûte 400 euros ; en passant par le lien de l'école, l'école gagne 125 euros. Le lien sera sur le site (espace public) mais également sur réseaux sociaux.
- travail sur la difficulté d'attribution des missions et de mobilisation parentale.
- 2D il manque du monde sur newsletter externe, veille pédagogique. Possibilité d'envoyer juste un lien pour publication sur Facebook et Twitter. On a besoin d'une personne qui centralise et qui filtre.
- Manque également une mission financière : suivre les dépenses mensuelles : Céline propose sa participation.
- Il existe un lien pour les photos.
- dernière mission : trouver des ressources financières (crowdfunding, partenariats..) - > à définir
- Olivier (Eden) a lancé le projet d'aménagement de la cour : lien vers cagnotte leetchi.
- Ludifamilles le 15 mars 13h30/17h00: comme une ludothèque de la ville de Paris. Partager lien facebook

### **Questions et infos diverses**

- recrutement de Maxime B. pour la direction du centre de loisirs. Recherche de quelqu'un de préférence anglophone pour le recrutement de l'école.
- échanges sur le centre de loisirs et stratégies pour attirer de nouveaux élèves.
- façade de l'école : faut-il rendre l'école plus visible dans la rue ? Le bouche à oreille fonctionne mieux.

**AGO clôturée.**

#### **Relevé de décisions**

##### AGE :

Les statuts sont votés à l'unanimité lors de l'AGE

##### AGO :

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité

Nom et qualité des personnes signant le procès-verbal

Lu et approuvé  
Géraldine Colleu  
Présidente